

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BATISCAN
SÉANCE RÉGULIÈRE 1^{ER} MARS 2010**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la municipalité de Batiscan, tenue le premier jour du mois de mars deux mille dix (01 mars 2010) à 20 h 00 à la Salle municipale au 181, rue de la Salle.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Christian Fortin, maire
Henriette Rivard Desbiens, conseillère
Monique Drouin, conseillère
Denis Lahaye, conseiller
Yves Gagnon, conseiller
Francine Leblanc, conseillère
Solange Leduc Proteau, conseillère

FORMANT QUORUM.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à vingt heures (20h00), sous la présidence de monsieur Christian Fortin, maire.

La directrice générale, madame Johanne Faucher, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

2010-03-1064 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

Ordre du jour
01 mars 2010

1. Ouverture de la session par Monsieur le Maire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions (15 minutes);
4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 1^{er} février 2010 et de la séance extraordinaire du 10 février 2010;
5. Adoption des comptes;
6. RAPPORT DES COMITÉS :
 - 6.1 Loisirs de Batiscan
 - 6.2 Bibliothèque municipale
 - 6.2.1 Assemblée générale annuelle – Félicitations et remerciements;
 - 6.3 Fondation des Amis du Vieux-Presbytère;
 - 6.3.1 Appui à la demande d'aide financière de la Fondation des amis du Vieux-Presbytère dans l'enveloppe



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

régulière du Pacte Rural – Projet d'aménagement de la halte;

6.4 Office Municipal d'Habitation;

7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX :

Aucun item à ce point

8. AFFAIRES NOUVELLES :

- 8.1 Nomination d'une mairesse suppléante;
- 8.2 Aide financière aux organismes – Versement des subventions aux organismes;
- 8.3 Vente pour non-paiement de taxes;
- 8.4 Félicitations à la direction de l'École des Champs-et-Marées, au conseil d'établissement ainsi qu'à tous les élèves – Conférence de presse;
- 8.5 Appui concernant la présentation d'un projet à Québec en Forme
- 8.6 Appui à la demande de reconnaissance du Saint-Laurent comme patrimoine national du Québec;
- 8.7 Formation Association des Directeurs Municipaux du Québec – Inscription de la directrice générale et frais de déplacement;
- 8.8 Règlement 115-2010 décrétant un emprunt de 286 717\$ pour la reconstruction du puits P-1;
- 8.9 Adoption d'un premier projet de règlement numéro 116-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 099-2008;
- 8.10 Avis de motion – Règlement 116-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 099-2008;
- 8.11 Demande de versement de subvention de l'enveloppe discrétionnaire de Mme Julie Boulet pour un montant de 16 000\$ pour les travaux d'asphaltage de la rue du Couvent;
- 8.12 Renouvellement de la convention collective;
- 8.13 Embauche d'un chef d'équipe pour la municipalité de Batiscan;
- 8.14 Embauche d'un journalier spécialisé pour la municipalité de Batiscan;
- 8.15 Soirée d'accueil pour les nouveaux membres du réseau Biblio CQLM;
- 8.16 Demande d'aide financière – Le Tremplin;
- 8.17 Demande d'aide financière – Maison de Transition de la Batiscan;
- 8.18 Modification des cotisations patronales;
- 8.19 Épandage des matières résiduelles fertilisantes;

9. CORRESPONDANCES : (Copies disponibles sur demande)

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

- 9.1 Rapport annuel 2008-2009
- 9.2 Plan triennal 2010-2013
- 9.3 Journée de la persévérance scolaire

MRC Des Chenaux

- 9.4 Adoption du projet de règlement 2010-68 modifiant le schéma d'aménagement et de développement

10. Liste des Omises;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

11. Varia;

12. Période de question (30 minutes);

13. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par DENIS LAHAYE, conseiller, appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance régulière de 20h00 le 01 mars 2010.

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

Aucune question n'est posée

2010-03-1065 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2010 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2010

Il est proposé par MONIQUE DROUIN, conseillère, appuyé par HENRIETTE RIVARD DESBIENS, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 01 février 2010 avec la modification apportée.

Adopté

2010-03-1066 5. ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller et appuyé par MONIQUE DROUIN, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) de procéder à l'adoption des comptes du mois de février au montant de 91 499,31 \$ (voir liste des comptes pages 1966-1967)

Adopté

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 Loisirs de Batiscan

Madame Monique Drouin dépose les états financiers des mois d'octobre, novembre et décembre 2009.

2010-03-1067 6.2 Bibliothèque municipale

6.2.1 Assemblée générale annuelle – Félicitations et remerciements

CONSIDÉRANT

La tenue de l'assemblée générale annuelle du comité de la bibliothèque;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

CONSIDÉRANT Que lors de cette assemblée il y a eu élections au conseil d'administration de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par HENRIETTE RIVARD DESBIENS, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) d'offrir nos plus sincères félicitations aux personnes qui s'impliquent bénévolement sur ce comité.

Ces personnes sont :

Madame Caroline Pelletier, coordonnatrice
Madame Agathe Deschesnes, adjointe
Madame Denise Cossette, secrétaire
Madame Sylvie Tourville, trésorière
Madame Irène Guillemette
Madame Jacqueline Trudel
Madame Lise Carignan
Madame Angèle Tourville
Madame Pierrette Rochefort-Bourassa
Madame Johanne Dubé
Madame Pauline Rochefort
Madame Solange Paquette
Madame Ginette Lachance
Madame Gaétane St-Amand
Madame Marianne Perreault

Adopté

2010-03-1068

6.3 Fondation des Amis du Vieux-Presbytère

**6.3.1 Appui à la demande d'aide Financière de la
Fondation des Amis du Vieux-Presbytère –
Enveloppe régulière du Pacte Rural – Projet
d'aménagement**

CONSIDÉRANT Que le site du Vieux-Presbytère est un site touristique unique dans notre MRC;

CONSIDÉRANT L'achalandage touristique élevé au Vieux-Presbytère de Batiscan;

CONSIDÉRANT La volonté de la municipalité à réaliser un projet d'aménagement afin d'améliorer le site d'accueil touristique;

CONSIDÉRANT Les normes gouvernementales et les nécessités d'accommoder les personnes à mobilités réduites;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

CONSIDÉRANT Que la municipalité supporte la Fondation des Amis du Vieux-Presbytère pour l'entretien du site.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère, appuyé par MONIQUE DROUIN, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que la municipalité de Batiscan appui la demande d'aide financière de la Fondation des Amis du Vieux-Presbytère dans l'enveloppe régulière du Pacte Rural pour le projet d'aménagement de la Halte.

Adopté

6.4 Office Municipal d'Habitation

La présidente de l'Office municipal d'habitation, madame Solange Leduc Proteau, fait un résumé du dernier conseil d'établissement tenu en février dernier. Monsieur Conrad Bouchard, locataire a été mandaté afin de combler un poste au conseil d'administration de l'Office Municipale d'Habitation suite à un décès d'un des membres du conseil. Tous les logements sont présentement occupés. Toujours en attente d'une acceptation du budget 2010 de la Société d'Habitation du Québec.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun item.

8. AFFAIRES NOUVELLES :

2010-03-1069

8.1 Nomination d'une mairesse suppléante

CONSIDÉRANT Qu'en l'absence du maire, il est important que celui-ci puisse être remplacé afin de représenter adéquatement la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller, appuyé par DENIS LAHAYE, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil municipal nomme Monique Drouin, conseillère, à titre de mairesse suppléante jusqu'à la séance du mois de mai 2010.

Adopté



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

2010-03-1070

8.2 Aide financière aux organismes – Versement des subventions aux organismes

CONSIDÉRANT Que le Conseil municipal a prévu d'accorder une aide financière aux organismes de Batiscan pour l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par DENIS LAHAYE, conseiller, appuyé par MONIQUE DROUIN, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que la municipalité verse les montants suivants :

- Loisirs de Batiscan Inc. – 1 ^{er} versement en mars 2010	7 500 \$
- Loisirs de Batiscan Inc. – 2 ^e versement en juin 2010	7 500 \$
- Fondation des Amis du Vieux-Presbytère de Batiscan - Subvention de fonctionnement-versement en mars 2010	10 000 \$
- Bibliothèque municipale – 1 ^{er} versement en mars 2010	2 000 \$
- Bibliothèque municipale – 2 ^e versement en juin 2010	1 500 \$
- Corporation Touristique de Batiscan	2 395 \$
- Comité de la Popote Roulante	250 \$
- Société « Batiscan et son Histoire »	200 \$
- Fabrique de Batiscan pour l'achat de fleurs à l'Église	75 \$
- Comité des Loisirs pour l'achat de cadeaux de la fête de Noël sur présentation de factures	1 300 \$
- Carrefour Jeunesse-Emploi de Francheville pour le projet « Place aux Jeunes »	264 \$
- Mouvement des Aînés (pour la fête de Noël)	250 \$
- Politique familiale	800 \$

Adopté

2010-03-1071

8.3 Vente pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT Que l'article 1023 du code municipal du Québec qui permet au Conseil municipal de transmettre les dossiers impayés à la MRC pour la vente pour le non-paiement des impôts fonciers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par MONIQUE DROUIN, conseillère, appuyé par HENRIETTE DESBIENS RIVARD, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) d'autoriser la directrice générale à :

Prendre entente avec les citoyens qui ont un solde impayé excédant 500,00\$ jusqu'à la date du 20 mars 2010;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

Transmettre les dossiers restants à la MRC des Chenaux pour la vente pour taxes.

Adopté

2010-03-1072

8.4 Félicitations à la direction de l'école des Champs-et-Marées, au conseil d'établissement ainsi qu'à tous les élèves – Conférence de presse

CONSIDÉRANT Le dévoilement du nouveau nom de l'école Ste-Marie le 9 février dernier;

CONSIDÉRANT La réussite de la conférence de presse organisée pour cet évènement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Fortin, maire et résolu que le conseil de la municipalité de Batiscan souhaite féliciter la direction de l'école des Champs-et-Marées, le conseil d'établissement ainsi que tous les élèves pour leur travail remarquable afin d'effectuer le dévoilement du nouveau nom de leur école de façon exceptionnelle.

Adopté

2010-03-1073

8.5 Appui concernant la présentation d'un projet à Québec en Forme

ATTENDU Que le comité de travail nous a fait parvenir plusieurs documents nous permettant d'avoir une meilleure compréhension de Québec en forme dans son ensemble;

ATTENDU Que Québec en forme s'inscrit à l'intérieur d'un exercice de mobilisation des partenaires du territoire Vallée de la Batiscan pour l'adoption et le maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes âgés de la naissance à 17 ans inclusivement;

ATTENDU Que Québec en forme est un levier financier servant à la mise en place de projets viables à long terme;

ATTENDU Que le mode organisationnel permet une représentation équitable des 2 MRC et favorise une prise de décision démocratique sur l'ensemble de la démarche;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

ATTENDU Que la formation et la composition du comité provisoire permet de réunir les différents secteurs (municipal, scolaire, communautaire, petite enfance) et un certains nombres d'organismes;

ATTENDU Que d'ici le 30 octobre, deux assemblées générales des partenaires de la Vallée-de-la-Batiscan se tiendront pour adopter tous les aspects (organisation, diagnostic, défi et enjeux territoriaux, orientations) du projet qui sera présenté à Québec en forme;

ATTENDU Que le mode organisationnel permet à chaque association et conseil municipal de s'impliquer selon sa disponibilité et son degré d'intérêt;

ATTENDU Qu'il est possible à chaque territoire de MRC d'élaborer un plan d'actions spécifique en fonction des besoins priorités tout en y retrouvant certaines actions communes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller, appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) :

Que nous appuyons la présentation d'un projet à Québec en forme d'ici le 30 octobre 2010;

Que nous mandatons Monsieur Stéphane Rouette, responsable des loisirs, à titre de représentant de la municipalité de Batiscan pour participer à l'assemblée générale des partenaires.

Adopté

2010-03-1074 8.6 Appui à la demande de reconnaissance du Saint-Laurent comme patrimoine national du Québec

ATTENDU Que le Saint-Laurent est, pour le Québec, sa plus grande RICHESSE, naturelle, historique, culturelle, et sa RESSOURCE la plus importante pour garantir son développement, économique et humain;

ATTENDU Que les Québécois sont attachés au Saint-Laurent, qu'ils en sont fiers, qu'il fait partie d'eux-mêmes depuis toujours et pour toujours;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

- ATTENDU** Que le Saint-Laurent est unique, important et aimé;
- ATTENDU** Que le Saint-Laurent a besoin d'un STATUT qui le met en évidence, qui le protège et qui pousse à le développer plus fortement dans tous ses potentiels exceptionnels;
- ATTENDU** Que c'est le statut de PATRIMOINE NATIONAL qui consacrera le mieux le Saint-Laurent comme la richesse et la ressource exceptionnelle qui nous a été léguée et grâce à laquelle nous pouvons faire progresser la vie et le développement partout au Québec;
- ATTENDU** Que le gouvernement du Québec s'est déjà engagé à reconnaître le Saint-Laurent comme patrimoine national dans le cadre de la Politique nationale de l'eau déposée en 2002;
- ATTENDU** Qu'au-delà de cette reconnaissance, il faudra que des ORIENTATIONS soient données, que des POSSIBILITÉS soient ouvertes, que des RÈGLES soient énoncées, aptes à favoriser, tant nationalement que régionalement et au niveau municipal, un respect, une mise en valeur et un recours au Saint-Laurent à la hauteur de son statut de patrimoine national;
- ATTENDU** Que les villes et les municipalités riveraines du Saint-Laurent devront pouvoir disposer des POUVOIRS, des MOYENS et des RESSOURCES leur permettant de promouvoir le statut de patrimoine national du Saint-Laurent sur leur territoire et d'y mettre en œuvre ce qui, en relation avec ce statut, relève de leurs domaines de juridiction comme l'aménagement du territoire riverain, le zonage des rives, la création de parcs riverains, le développement de loisirs riverains et aquatiques, etc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller, appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que la municipalité de Batiscan apporte son appui et sa collaboration à l'organisme Les Amis de la vallée du Saint-Laurent dans son action visant à la reconnaissance du Saint-



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

Laurent comme patrimoine national du Québec et invite le gouvernement du Québec à y procéder sans plus attendre;

Que le conseil de la municipalité de Batiscan demande que cette reconnaissance entraîne l'attribution aux villes et aux municipalités riveraines du Saint-Laurent des pouvoirs, des moyens et des ressources leur permettant de promouvoir le statut de patrimoine national du Saint-Laurent sur leur territoire et d'y mettre en œuvre ce qui, en relation avec ce statut, relève de leurs domaines de juridiction.

Adopté

2010-03-1075 8.7 Formation Association des Directeurs Municipaux du Québec – Inscription de la directrice générale et frais de déplacement

CONSIDÉRANT Les nouvelles fonctions de madame Johanne Faucher à titre de directrice générale;

CONSIDÉRANT La possibilité de participer à une formation donnée par l'Association des Directeurs municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT La pertinence de cette formation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par FRANCINE LEBLANC, conseillère, appuyé par HENRIETTE RIVARD DESBIENS, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la municipalité de Batiscan autorise la directrice générale à participer à la formation de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec et que les frais de formations et de déplacement seront défrayés par la municipalité de Batiscan.

Adopté

2010-03-1076 8.8 Règlement 115-2010 décrétant un emprunt de 286 717\$ pour la reconstruction du puits P-1

**Province de Québec
Municipalité de Batiscan**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère, appuyé par DENIS LAHAYE, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le règlement numéro 115-2010 soit adopté et qu'il y soit ordonné et statué ce qui suit :



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

ATTENDU Que le conseil municipal souhaite réaliser des travaux de reconstruction du puits P-1;

ATTENDU La confirmation de la subvention d'un montant maximal de 133 980 \$ dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme de Fonds Chantiers Canada-Québec ;

ATTENDU Que pour réaliser lesdits travaux, un emprunt est requis ;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 11 janvier 2010.

LE CONSEIL DÉCRETE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 :

Le Conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de reconstruction du Puits P-1 selon le plan de localisation de Mission HGE numéro 10124-101 et l'estimation des coûts préliminaires préparés par M. Marc Sansfaçon, ingénieur, BPR-Infrastructure inc. portant le numéro 02012, en date du 21 avril 2009, pour un montant de 267 960 \$ plus les taxes applicables, plus un montant de 18 757 \$ pour intérêts sur emprunt temporaire et frais de financement, pour un total de 286 717 \$. L'estimation préliminaire fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A »;

ARTICLE 2 :

Aux fins du présent règlement, le conseil décrète une dépense n'excédant pas 286 717 \$ incluant les imprévus et les frais financiers temporaires;

ARTICLE 3 :

Le conseil affecte également au paiement des travaux décrétés au présent règlement le solde de la subvention à recevoir du programme de Fonds Chantier Canada-Québec, soit la somme de 133 980 \$. La confirmation de la subvention se retrouve à l'annexe « C » du présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 4 :

Le conseil affecte également au paiement des travaux décrétés au présent règlement une somme de 152 737 \$ du surplus accumulé affecté, ladite somme représentant le solde disponible du règlement d'emprunt fermé;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

ARTICLE 5 :

Aux fins d'acquitter le solde des dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est par les présentes autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 286 717 \$ sur une période de vingt (20) ans;

ARTICLE 6 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt pour la portion des travaux relatifs à la reconstruction du puits P-1 soit la somme de 215 038 \$, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, construits ou non, desservis par le réseau d'aqueduc municipal, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

ARTICLE 7 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt pour la portion des travaux relatifs à la reconstruction du puits P-1 soit la somme de 71 679 \$, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, construits ou non, desservis ou non par le réseau d'aqueduc de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur;

ARTICLE 8 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante;

ARTICLE 9 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Christian Fortin
Maire

Johanne Faucher
Directrice générale

Adopté



2010-03-1077

8.9 Adoption d'un premier projet de règlement numéro 116-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 099-2008

1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage ». Il porte le numéro 116-2010.

2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 099-2008. Il a pour objet de régir la hauteur des clôtures dans les zones 106-CR, 112-CR, 114-CR et 116-CR.

3. Clôtures, haies et murets dans les zones 106-CR 112-CR, 114-CR et 116-CR

Les grilles de spécifications des zones 106-CR, 112-CR, 114-CR et 116-CR sont modifiées par l'ajout de la disposition particulière qui suit :

Aux fins d'application de la section 10 du règlement relativement aux clôtures, haies et murets, la marge avant est réputée être de 7,6 mètres.

4. Grilles de spécifications

Les nouvelles grilles de spécifications des zones 106-CR, 112-CR, 114-CR et 116-CR sont annexées au présent règlement.

5. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Christian Fortin,
Maire

Johanne Faucher,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Il proposé par DENIS LAHAYE, conseiller, appuyé par YVES GAGNON, conseiller et résolu à l'unanimité des conseiller (6) d'adopter le premier projet de règlement numéro 116-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 099-2008.

Adopté



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

2010-03-1078

8.10 Avis de motion – Règlement 116-2010 modifiant le règlement de zonage

**Province de Québec
Municipalité de Batiscan**

Monsieur CHRISTIAN FORTIN, MAIRE, donne **AVIS DE MOTION** avec dispense de lecture, que lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 116-2010 modifiant le règlement de zonage 099-2008 sera adopté.

DONNÉ à Batiscan, ce 1^{er} mars 2010

Johanne Faucher,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2010-03-1079

8.11 Demande de versement de subvention de l'enveloppe discrétionnaire de Mme Julie Boulet pour un montant de 16 000\$ pour les travaux d'asphaltage de la rue du Couvent

CONSIDÉRANT Que la ministre des Transports, Madame Julie Boulet, a accordé une subvention pour l'amélioration du réseau routier à la municipalité de Batiscan;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la municipalité approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 16 000\$ pour l'asphaltage sur la rue Du Couvent, conformément aux stipulations du ministère des Transports.

Adopté

2010-03-1080

8.12 Renouvellement de la convention collective – Durée de 4 ans

CONSIDÉRANT Que la convention collective entre les employés et la municipalité de Batiscan est échue depuis le 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu de renouveler ledit contrat suite à une entente entre les deux parties;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par DENIS LAHAYE, conseiller, appuyé par HENRIETTE RIVARD DESBIENS, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la municipalité de Batiscan autorise Monsieur Christian Fortin, maire, Monsieur Yves Gagnon, conseiller et président du comité des ressources humaines ainsi que Madame Johanne Faucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer ledit contrat du renouvellement de la convention collective.

Adopté

2010-03-1081 8.13 Embauche d'un chef d'équipe pour la municipalité de Batiscan

CONSIDÉRANT Que le chef d'équipe, Monsieur Michel Massicotte, prendra sa retraite au mois de mai 2010;

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu de nommer un nouveau chef d'équipe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par HENRIETTE RIVARD DESBIENS, conseillère, appuyé par YVES GAGNON, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la municipalité engage monsieur Claude Poulin, à titre de chef d'équipe pour la municipalité de Batiscan selon les termes de la convention collective.

Adopté

2010-03-1082 8.14 Embauche d'un journalier spécialisé pour la municipalité de Batiscan

CONSIDÉRANT Que Monsieur Claude Poulin occupera le poste de chef d'équipe suite au départ de Monsieur Michel Massicotte;

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu d'embaucher un journalier spécialisé;

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère, appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la municipalité engage monsieur Jacques Duplessis, à titre de journalier spécialisé pour la municipalité de Batiscan selon les termes de la convention collective.

Adopté



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

**2010-03-1083 8.15 Soirée d'accueil pour les nouveaux membres du réseau
Biblio CQLM**

CONSIDÉRANT L'invitation à une soirée d'accueil spécialement organisée pour les nouveaux représentants et responsables de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT Que Madame Henriette Rivard Desbiens représente le comité de la bibliothèque municipale de Batiscan;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par DENIS LAHAYE, conseiller, appuyé par MONIQUE DROUIN, conseillère et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate madame Henriette Rivard Desbiens, conseillère à participer à cette soirée mercredi, le 24 mars 2010 et que la municipalité défraye ses frais de déplacement.

Adopté

2010-03-1084 8.16 Demande d'aide financière – Le Tremplin

CONSIDÉRANT L'aide financière demandé par l'école secondaire Le Tremplin concernant un voyage à but éducatif à caractère scientifique, culturel et humanitaire;

CONSIDÉRANT Que l'aide financière nous a été demandé par un étudiant de la municipalité de Batiscan;

CONSIDÉRANT Que la municipalité accorde une grande importance à ses jeunes citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère, appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la municipalité verse une contribution financière de 100 \$ afin de réaliser ce voyage.

Adopté

**2010-03-1085 8.17 Demande d'aide financière – Maison de Transition de la
Batiscan**

CONSIDÉRANT La demande d'aide financière pour la Maison de transition de la Batiscan de St-Stanislas;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

CONSIDÉRANT Que cette maison accueille des gens qui sont en détresses;

CONSIDÉRANT Qu'il y aura un spectacle bénéfique de la Maison de transition de la Batiscan.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller, appuyé par MONIQUE DROUIN, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que la municipalité de Batiscan alloue un montant de 50\$ afin de contribuer à la réussite de ce spectacle bénéfique.

Adopté

2010-03-1086

8.18 Modification des cotisations patronales

CONSIDÉRANT Que la municipalité offre un régime de retraite à cotisation déterminée auprès de Desjardins Sécurité Financière;

CONSIDÉRANT Que l'employeur est tenu de verser une cotisation patronale;

CONSIDÉRANT Que la municipalité désire uniformiser la cotisation patronale pour tous ses employés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par HENRIETTE RIVARD DESBIENS, conseillère, appuyé par YVES GAGNON, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil municipal de Batiscan effectuera une cotisation patronale de 6% au lieu de 5% pour ces employés cadres.

Adopté

2010-03-1087

8.19 Épandage des matières résiduelles fertilisantes

CONSIDÉRANT Qu'une entreprise qui effectue l'épandage de matières résiduelles fertilisantes doit, au préalable, obtenir une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

CONSIDÉRANT Que dans son processus d'analyse d'une demande d'autorisation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs exige, des autorités municipales, une attestation de conformité à l'effet que l'épandage des matières résiduelles fertilisantes ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Batiscan n'a pas la compétence pour évaluer la qualité des matières résiduelles fertilisantes ni pour évaluer les répercussions environnementales résultant de leur épandage sur des terres agricoles ou autres;

CONSIDÉRANT Qu'il est de la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de s'assurer que la provenance des matières résiduelles fertilisantes, leur composition et leur épandage soient faits selon les normes et critères qu'il a établis à cet effet et que cette pratique soit encadrée et suivie par les professionnels du ministère;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Batiscan n'a aucun règlement portant sur l'épandage des matières résiduelles fertilisantes et, qu'à cet égard, elle n'a pas à attester de la conformité d'une demande portant sur cet objet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère, appuyé par MONIQUE DROUIN, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que lors de la réception de toute éventuelle demande pour l'épandage de matières résiduelles fertilisantes :

1. La municipalité de Batiscan puisse exiger au demandeur les renseignements qui leur permet de connaître l'ampleur de ces activités sur leur territoire;
2. La municipalité de Batiscan n'ait pas à attester de la conformité d'une telle demande, ni à répondre à des questions particulières relativement aux normes et critères du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui encadrent cette pratique;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

3. La municipalité de Batiscan puisse émettre un avis à l'effet qu'aucun règlement municipal ne régit l'épandage des matières résiduelles fertilisantes.

Il est également résolu que la présente résolution soit transmise à la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Adopté

9. Correspondance : (copies disponibles sur demande)

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

- 9.1 Rapport annuel 2008-2009
9.2 Plan triennal 2010-2013
9.3 Journée de la persévérance scolaire

10. Liste des omises

Le dépôt des correspondances omises est effectué.

11. Varia

12. Période de question (30 minutes)

Monsieur Châteauneuf demande que l'on puisse vérifier les ponceaux afin d'y ajouter du gravier si nécessaire.

Monsieur Brunelle se questionnait à savoir pourquoi il y avait présentement des arpenteurs géomètres dans la municipalité de Batiscan et qui les avait mandatés.

Monsieur Rochon s'informe s'il y aura crédit de taxes suite à la vente de son terrain.

2010-03-1088

13. Clôture et levée de l'assemblée

Considérant que tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés, à vingt heures et quarante-cinq minutes (20h45), **il est proposé** par MONIQUE DROUIN, conseillère et appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) de clore et lever l'assemblée.

Adopté

**APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE
POUR L'EXÉCUTION DES RÉOLUTIONS.**

Christian Fortin
Maire
Président d'assemblée

Johanne Faucher
Directrice générale et
secrétaire-trésorière



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

Factures de Février 2010 payables en Mars 2010

<u>Date</u>	<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
28-févr	003 Dépanneur Le Relais	Essence camionnette de service	288.02 \$
28-févr	003 Dépanneur Le Relais	Service incendie	17.03 \$
18-févr	020 Réal Huot inc.	Détecteur magnétique	931.22 \$
15-févr	034 Biolab	Analyse eau potable	50.46 \$
25-févr	044 Esso	Diésel véhicules d'hiver	3 965.06 \$
10-févr	050 Patrick Toutant	Réparation de la scie mécanique	30.47 \$
28-janv	073 C.R.S.B.P. - Réseau Biblio	Adhésion annuelle 2010	4 973.03 \$
09-févr	077 Enviroflex	Vidanges du réservoir du bassin des boues avec dispositions Préparation de dossier et forage pour la reconstruction Puits P1	829.63 \$
**	29-janv 078 Mission HGE inc.		2 652.56 \$
	08-janv 086 L.P. Tanguay ltée	Produits de traitement de l'eau potable	873.48 \$
	15-févr 087 A.D.M.Q.	Abonnement annuel 2010	559.06 \$
	04-févr 108 Groupe SFP	RH Madame Josée Letiecq du 17/01/09 au 30/01/10	1 192.42 \$
*	15-févr 119 Agence du Revenu du Canada	Déductions à la source Fédérales - janvier 2010	995.01 \$
*	15-févr 120 Ministre des Finances	Déductions à la source Provinciales - janvier 2010	2 357.71 \$
*	11-févr 142 Télus	Service téléphonique janvier-février 2010	402.80 \$
*	14-janv 143 Hydro-Québec	Électricité Bureau municipal du 13/11/09 au 14/01/10	1 714.37 \$
*	14-janv 143 Hydro-Québec	Électricité Station de pompage du 16/12/09 au 14/01/10	2 915.15 \$
*	14-janv 143 Hydro-Québec	Électricité Garage Biénergie du 16/12/09 au 14/01/10	440.49 \$
*	01-févr 143 Hydro-Québec	Électricité Éclairage de rues du 01/01/10 au 31/01/10	695.58 \$
	28-févr 183 Desjardins Sécurité Financière	Fonds de pension employés - Février 2010	1 398.86 \$
	21-déc 190 C.T.A.F.C.M.	Quote-part 2010 à 50 %	1 171.00 \$
	18-févr 210 Oxygène Pro-Tech	Réparation régulateur d'air liquide	57.57 \$
***	15-févr 231 Chemin de Fer Québec-Gatineau inc.	Service d'entretien passages à niveau (Février 2010)	242.60 \$
	04-févr 232 Langlois Électrique-La-Pérade inc.	Entretien éclairage de rues	124.70 \$
*	24-févr 241 Visa Desjardins	Frais de poste	1 321.90 \$
*	24-févr 241 Visa Desjardins	Frais de papeterie	289.21 \$
	02-févr 262 Traction Trois-Rivières	Contrôle pour le camion de pompier	20.25 \$
*	28-févr 293 Rogers	Téléphonie cellulaire février-mars	233.76 \$
	10-févr 299 Westburne	Fournitures éclairage de rues	501.98 \$
**	25-janv 310 BPR-Infrastructure inc.	Honoraires professionnels reconstruction Puits P1	447.98 \$
	15-févr 319 La Pérade Ford	Pédale pour la déneigeuse Ford 9000	113.44 \$
	19-févr 331 Municipalité Ste-Anne-de-la-Pérade	Inscription C.P.A. et Hockey Aréna	2 025.00 \$
	05-févr 347 Québec Linge	Fournitures et produits d'entretien sanitaire	103.02 \$
	31-janv 403 Michel Massicotte	Cotisations syndicales locales - Janvier 2010	34.38 \$
	05-févr 404 École Le Tremplin	Journal Batiscan et ses gens No 277 - Février 2010	386.10 \$
	31-déc 405 Groupe Ultima Assurances	La Municipale 2010	29 264.00 \$
	10-févr 406 Pièces d'auto Trépanier inc.	Fournitures et entretien d'équipement	440.00 \$
	08-févr 431 Michel Genest	Réparation du souffleur des Loisirs	432.00 \$
	22-janv 439 Société de l'assurance automobile Qc	Immatriculation des 9 véhicules de la municipalité	6 081.00 \$
	05-févr 449 ICO Technologies	Modifications page Web des Loisirs	84.66 \$





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

29-janv	565	Maurice Laganière enr. Services Techniques Incendies	Fournitures et entretien d'équipement	148.84 \$
10-févr	620	Provincial	Extincteur 20 lbs ABC et recharge cylindre à air 45 p2	301.84 \$
* 18-févr	625	Carrosserie N.P.P.	Achat et peinture du panneau camionnette de service	507.93 \$
01- mars	629	Croix Bleue	Assurances collectives - Mars 2010	1 397.66 \$
23-févr	694	CPU Service inc.	Contrat de service biblio du 01/01/2010 au 31/12/2010	487.62 \$
03-déc	707	Jean-Pierre Bergeron	Entretien détenteur de pression, rép. Drain réservoir à eau, etc.	<u>1 000.00 \$</u>

Sous-total (C/P) : **74 195.80 \$**

Salaires de Février 2010

*Employés - administration	6 122.80 \$
*Employés - voirie	8 789.09 \$
*Conseil municipal	2 005.66 \$
* Service prévention incendie et premiers répondants	<u>385.96 \$</u>

Sous-total salaires : **17 303.51 \$**

Total des comptes à payer : 91 499.31 \$

- * Factures déjà payées
- ** Factures subventionnées à 50%
- *** Factures subventionnées à 100%

